

CONSEIL D'ECOLE DU 15 JUIN 2021

Ecole élémentaire
Jean-Moulin



circonscription
de Rosny-sous-Bois

éducation
nationale

Affaire suivie par
Gauthier de Bengy
Directeur

Téléphone :
01 48 94 56 56

Courriel :
0930325y@ac-creteil.fr

9 rue Jean Moulin
93110 ROSNY SOUS BOIS

Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30

Circonscription
de Rosny-sous-Bois
259 bd de la Boissière
93110 ROSNY-SOUS-BOIS
www.iensosny.ac-creteil.fr

Présents :

Equipe enseignante :

Mme BOUAMAMA – Mme CRUSSY - M. DE BENGY – Mme DUHAMEL - Mme EVRARD - Mme GRESPAN – M. GUERILLOT – Mme HERNOUNE - Mme JOLY – M. LAAYSEL - Mme LELOUP - Mme LIU - Mme MANUELLE - Mme NEDJAR – Mme PERREAU – Mme RONAYETTE – Mme TREGOUET - Mme WAGET – Mme YAGAPPAN - Mme YIAKOUMETTI – Mme ZAMY –

Représentants des Parents d'élèves (FCPE) :

Mme CABOT – M. ES-SAHB – M. GARNIEL - Mme HOPITAL – Mme LAMARQUE - Mme MEILHAC-MOMBOUYRAN - Mme SULTAN-LARUE - Mme VERGE-BERNARD

Représentants de la Municipalité :

M. CAVANNA, Conseiller municipal

Début du conseil : 18h15 Secrétaire de séance : Mme Crussy

1. Covid-19

L'année scolaire aura été rythmée par l'évolution de la pandémie et les différents protocoles qui se sont succédé. L'équipe a dû ainsi réfléchir à des modifications dans l'organisation de l'école : accueil individualisé des élèves dans la classe à 8h20 et à 13h20, récréations dédoublées... Peut-être que certaines de ces adaptations perdureront l'an prochain. Cela sera décidé en conseil des maîtres en fonction de l'état sanitaire dans le pays et des bénéfices observés pour les élèves.

Le directeur rappelle qu'un cas de Covid dans une classe entraîne la fermeture de cette classe. Mais le plus contraignant dans le protocole pour les enseignants est qu'il est impossible de brasser les élèves de deux classes différentes. Ainsi, si un enseignant est absent et qu'il ne peut être remplacé faute de personnel disponible, il est demandé aux parents de garder leurs enfants. Cela s'est produit à quelques reprises, mais finalement assez peu eu égard à la taille de l'école.

L'école a eu connaissance d'une quinzaine de cas positifs parmi les élèves. La plupart d'entre eux étaient asymptomatiques ou ont développé des formes très bénignes de la maladie : fièvre, nausée, toux... Tous ces cas n'ont pas forcément entraîné de fermeture de classe. Certains ont été décelés pendant les vacances ou à la veille. Parfois, l'enfant était déjà absent depuis plus d'une semaine...

Des élèves ont certainement été porteurs du virus sans que l'école et même les parents ne le sachent. Ainsi, suite aux tests salivaires qui se sont déroulés le 20 mai, trois cas positifs ont été révélés entraînant la fermeture des classes. A chaque fois les élèves ne présentaient aucun symptôme. Et d'autres élèves qui ont été



obligés de passer un test pour réintégrer la classe ont été par la suite diagnostiqués comme étant porteurs du virus.

En revanche, un certain nombre d'élèves qui étaient « cas contact » sont restés confinés, parfois 17 jours lorsque la personne testée positive vivait sous le même toit. Les enseignants ont assuré la continuité pédagogique, que ce soit avec la classe entière quand elle était fermée ou lorsque les élèves étaient confinés à la maison, ce qui a entraîné une charge de travail supplémentaire.

Aucun parent n'est décédé des suites du covid. En revanche, l'école a eu connaissance du décès de grands parents après avoir contracté le virus.

Les élèves devraient continuer à porter le masque jusqu'à la fin de l'année, ce qui est une vraie gageure avec le retour du beau temps. Le directeur ne sait évidemment pas ce qu'il en sera à la rentrée.

2. Effectif et structure d'école pour la rentrée 2021

455 élèves environ sont attendus en septembre. La moyenne par classe serait alors de 23,9 élèves. La carte scolaire a été modifiée pour éviter la création d'une 20^{ème} classe. Des rues ont ainsi été placées dans le secteur de l'école Henri Mondor, ce qui évidemment n'a pas été accepté facilement par les familles concernées car cela augmente le temps de trajet pour elles.

Cette carte a une nouvelle fois été modifiée car il y avait trop peu d'inscriptions en petite section et l'école maternelle aurait été obligée de procéder à la fermeture de deux classes. Le directeur ne sait pas combien de dérogations ont été accordées par la municipalité. M. Cavanna a eu connaissance de deux dérogations acceptées dont une pour un élève porteur de handicap.

L'équipe enseignante a donc validé la structure suivante :

- 4 classes de CP (de 20/21 élèves environ)
- 1 classe de CP/CE1 (8CP et 14CE1)
- 4 classes de CE1 (22/23 élèves)
- 4 classes de CE2 (26/27 élèves)
- 3 classes de CM1 (27/28 élèves)
- 3 classes de CM2 (23/24 élèves)

Mme Trégouët, Mme Duhamel, Mme Bouamama, Mme Hernoune et M. Laayssel qui étaient affectés à titre provisoire quittent l'école sauf si l'un d'entre eux qui n'a pas obtenu de poste à la rentrée redemande l'établissement scolaire et l'obtienne.

Mme Carré, enseignante spécialisée à l'aide relationnelle, et Mme Bergogne, psychologue de l'Education Nationale, ont obtenu un poste dans un CMPP et quittent la ville de Rosny.

Mme Nedjar, après 13 ans passés à l'école élémentaire Jean Moulin, a obtenu un poste dans une école à proximité de chez elle et ne sera donc pas présente à la rentrée.

Mme Saint Bomer, qui était en congé maternité cette année, prendra en charge une classe de CE2. Mme Vitrant, qui travaille actuellement à l'école Raspail, a obtenu un poste à titre définitif. Elle prendra en charge une classe de CP.

Il y aura 2 EFS l'an prochain, affectés sur une classe de CE2. Ces derniers seront nommés début juillet.

3. Projets de l'école



3 / 6

Sorties scolaires :

Beaucoup de sorties ont déjà eu lieu ou vont se dérouler prochainement :

Les classes de CM2 se sont rendues à Fort Mahon pour une initiation au char à voile.

Les classes de CE1b et de CE1c sont allées à Vert Saint Denis dans le 77 où une association de bénévoles a reconstitué une école rurale à classe unique du début du XXe siècle : mobilier, matériel pédagogique, cahiers, livres, costumes, cadre de vie des enfants. Cette sortie est liée au projet fresque pour laquelle une subvention a été allouée à l'école.

Les classes de CE1b et de CE1c ont passé une journée sportive dans le parc du Tremblay.

Les classes de CE1d, CE1e, CE2a et de CE2b vont se rendre au zoo de Vincennes. Les classes de CM1 iront passer la journée au zoo d'Attilly.

Les classes de CE1a et de CPe se rendront à la cueillette de la Grange en Seine-et-Marne pour ramasser fruits et légumes.

Les classes de CPc et de CPd, ont prévu d'aller faire du roller au parc de la Courneuve.

La classe de CPa se rendra au théâtre Gérard Philipe de Saint-Denis dans le cadre de son projet sur le théâtre puis ira au parc de la légion d'honneur. Un film sera réalisé durant la représentation et présenté aux parents de cette classe.

Livrets scolaires et rencontres avec les familles : les enseignants ont pu faire le point sur la scolarité de leurs élèves à mi semestre soit par écrit, soit au téléphone soit en visio conférence. Certaines familles, pour qui cela était nécessaire, ont été reçues à l'école par l'enseignant de la classe.

Le LSU sera consultable par les familles à la fin du mois de juin.

Réunion avec les parents des futurs CP : Cette réunion se déroulera le mardi 29 juin à l'école. Les élèves de GS de l'école maternelle Jean Moulin pourront visiter l'école élémentaire en fin d'année mais ne pourront rentrer dans les classes de CP ni déjeuner à la cantine comme cela se fait traditionnellement.

Vente de livres : A défaut de pouvoir organiser la traditionnelle fête du livre (déjà annulée l'an dernier en raison de l'épidémie de Covid) une vente de livres a été organisée dans le groupe scolaire du 6 au 17 mai. Les élèves ont pu se procurer des livres à 1€ grâce à l'association « Lire c'est partir ». Ils ont pu également acquérir des livres variés avec l'association « Le Festival du livre ». Près de 1000 livres à 1€ ont été commandés par les familles (l'école perçoit 0.20 € sur chaque exemplaire vendu)

En ce qui concerne l'association « le Festival du livre », la recette s'élève à 1 263,55 €, soit une donation en livres égale à 252,71 € (20% de la recette).

Le directeur rappelle que le but de cette opération n'est pas tant de gagner de l'argent que de permettre aux élèves d'acquérir des livres peu chers et/ou de qualité.

Animations de double dutch : le directeur a repris contact avec la fédération française de double dutch pour de l'initiation à ce sport très complet qui mêle saut à la corde et acrobaties. Un des intervenants est venu former les enseignants volontaires et intervient sur la quasi-totalité des classes. Des enseignants ont également organisé des cycles de plusieurs séances de saut à la corde avec leurs élèves.



4 / 6

L'école a acheté un nouveau lot de cordes simples et doubles (380 €) qui sont prêtées aux élèves lors des récréations, mais aussi sur tous les temps périscolaires. Les temps de récréations sont donc pour celles et ceux qui les utilisent assez toniques. Cette activité représente un intérêt tant sur le plan de la mixité que sur celui du climat scolaire qui est nettement apaisé.

Permis piéton : Un parent d'élève, responsable de la formation dans un centre d'auto-école, est intervenu avec ses étudiants dans trois classes de CE1 pour sensibiliser les élèves aux dangers de la route et avoir un bon comportement en tant que piéton.

Fresque : Un artiste du collectif « Graffiti Paris » est en train de réaliser avec les élèves de la classe de CE1b une fresque sur le thème de l'école d'autrefois. La mairie a fait appel à une entreprise pour enduire les murs et permettre aux élèves de réaliser leur œuvre plus aisément.

Course solidaire : Un appel au don pour une association devrait avoir lieu en fin d'année. Pour donner un plus large écho à cet appel et motiver les élèves, une course se déroulera en fin d'année au parc Decesari ou au stade Letessier.

Spectacle de fin d'année : Une circulaire parue il y a une dizaine de jours autorise les fêtes d'école mais avec des contraintes tellement strictes (les parents doivent rester assis en respectant une distance d'un mètre entre chacun d'entre eux) qu'il aurait été impossible d'organiser une telle manifestation à l'école Jean Moulin qui attire beaucoup de monde. De plus, un spectacle avec 19 classes ne s'improvise pas en quelques jours.

L'équipe proposera la diffusion d'un film sur une chanson commune à tous les élèves. Le directeur ne sait pas encore s'il sera possible de le proposer sur le site Internet de l'école car le règlement général sur la protection des données (RGPD) impose dorénavant des démarches qui rendent toutes diffusions d'images très compliquées.

Proposition de la FCPE : L'association de parents d'élèves financera l'intervention d'un footballeur freestyle le 2 juillet. Les élèves assisteront à plusieurs représentations en extérieur en respectant évidemment le protocole : non brassage des élèves entre différents niveaux de classes...

Activités sportives avec intervenants : Les activités en intérieur sont à nouveau autorisées et la piscine est dorénavant accessible. Les classes de CE1 pourront bénéficier d'un cycle de natation de 4 séances. Seuls les élèves de CP n'auront pu bénéficier d'un cycle de natation cette année.

4. Coopérative scolaire

Il y a 20 359 euros sur le compte. Il reste encore à régler les sociétés d'autocar (2 400 € environ), la fresque (3 960 €) et diverses factures. Il devrait rester environ 12 000 € à la fin de l'année.

La coopérative a financé la quasi-totalité des sorties, acheté du matériel d'arts plastiques, des séries de livres, des maquettes pour chaque classe, des cordes, financé les animations de double dutch...

L'équipe enseignante souhaiterait connaître le montant de la subvention municipale allouée à chaque école avant de faire une demande. En effet, il est très



difficile de savoir, par exemple, combien de classes pourront bénéficier du dispositif « classes transplantées » et quel type de séjour il est possible d'organiser (durée, lieu, thème...).

Ces projets sont complexes à élaborer et le fait qu'il n'y ait aucune visibilité financière en amont ni certitude d'obtenir ne serait-ce qu'une partie de la subvention peut décourager les enseignants.

5. Périscolaire – Pause méridienne

Durant la pause méridienne, les ateliers ont pu se dérouler quasi normalement dans le respect du protocole et en évitant le brassage des élèves : arts plastiques, création et apprentissage des jeux de société, initiation au sport (badminton, rugby, tennis de table, basketball, football), danse, jeux collectifs.... Un intervenant municipal a pris en charge des groupes pour des animations scientifiques qui ont été très appréciées par les élèves. Les élèves de CP/CE1 élèves vont réaliser un flash mob sous l'impulsion des élèves de CM2.

En ce qui concerne la restauration, une enseignante qui encadre un groupe durant la pause méridienne déplore le manque d'autonomie laissé aux élèves, car en raison du protocole ils ne peuvent se déplacer et c'est l'animateur qui les sert. Les animateurs sont ainsi extrêmement sollicités.

Les parents élus déplorent le nouveau système de réservation qui sera effectif à la rentrée et qui engendrera des pénalités en cas d'annulation ou d'inscription tardives. Ils estiment que ce système est trop rigide et a été imposé sans aucune concertation avec les associations de parents.

M. Cavanna précise que ce changement a été induit par un trop grand gaspillage financier (environ 60 000 € chaque année) et alimentaire.

Les parents soulèvent le problème des classes qui ferment à cause du Covid ou par l'absence d'un enseignant. Dans ce cas de force majeure, les parents se demandent s'ils devront quand même payer des pénalités. M. Cavanna se renseignera.

A partir de l'an prochain, de 16h30 à 18h, le fonctionnement du périscolaire va changer. Les parents pourront inscrire leurs enfants à des ateliers artistiques, culturels et sportifs deux fois dans la semaine et/ou à de l'aide aux devoirs. L'inscription devra être effectuée en ligne pour une période de 6 à 7 semaines. Les ateliers seront encadrés par des animateurs municipaux tandis que l'aide aux devoirs sera encadrée par du personnel de l'Education Nationale. Le goûter sera fourni par la mairie. Ce temps périscolaire sera géré par la responsable du centre de loisirs et de la pause méridienne.

Les parents élus et les enseignants trouvent que cette organisation est complexe et a été imposée encore une fois sans véritable concertation, ni avec les équipes pédagogiques, ni avec les associations de parents d'élèves. L'ensemble du conseil d'école estime que le système des études surveillées fonctionnait assez bien, qu'il permettait une plus grande souplesse et qu'il n'était pas utile de procéder à ce changement.

6. Constitution de la commission électorale

Afin de préparer les prochaines élections de parents d'élèves, le conseil d'école procède à la nomination de deux représentants de parents pour la FCPE, Sophie

Cabot et Elisabeth Mombouyran, ainsi que d'un représentant de l'équipe enseignante, Catherine Grespan.



6 / 6

7. Questions diverses

Informatique : M. de Bengy a rencontré récemment Mme Awad, adjointe au maire en charge de l'éducation, qui a réaffirmé que l'école serait bien dotée l'an prochain d'un matériel informatique à destination des élèves sous la forme de tablettes numériques. L'équipe enseignante souhaiterait avoir plus de précision sur la quantité de tablettes qui seront attribuées à l'école et sur la date de livraison de ce matériel. M. Cavanna n'a pas eu d'informations précises à ce sujet. Il se renseignera auprès des services éducation et de la DSI de la ville.

La FCPE et les enseignants espèrent que cette dotation sera effectuée le plus tôt possible car cela fait maintenant un an que les élèves ne bénéficient plus de l'usage d'outils numériques (hors ENI).

Température dans les classes : Les parents souhaiteraient savoir si la municipalité a envisagé des solutions pour rafraîchir les classes en cas de températures élevées. Les enseignants confirment, en effet, que les classes sont très mal isolées et qu'il peut y faire très chaud. La pose de stores extérieurs amovibles, comme cela existe dans certaines écoles de la ville, pourrait par exemple permettre de limiter la température dans les classes.

Clôture du conseil : 20h15

La secrétaire de séance :
Estelle Crussy

Le directeur :
Gauthier de Bengy